



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Premier Ministre

PM/GC/DC-NM/mba/121

Port-au-Prince, le 16 juillet 2024

Monsieur Georges Fils BRIGNOL
Ministre
Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)
En ses bureaux.-

Objet : Feuille de route

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'Accord politique du 3 avril 2024 pour une transition pacifique et ordonnée, aux dispositions du décret du 23 mai 2024 déterminant l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil Présidentiel de Transition et à l'orientation de mon discours prononcé à l'occasion de l'investiture du Cabinet Ministériel le 12 juin 2024, le Gouvernement s'est engagé à tout mettre en œuvre, dans le respect des Lois de la République, en vue d'atteindre les objectifs fixés à travers les cinq (5) grands axes ou chantiers indiqués dans l'Accord, à savoir :

1. **Sécurité publique et nationale ;**
2. **Redressement économique, réhabilitation des infrastructures, sécurité alimentaire et sanitaire ;**
3. **Conférence nationale et la question constitutionnelle ;**
4. **État de droit et justice ;**
5. **Élections pour le renouvellement du personnel politique.**

En référence aux dispositions du Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration Centrale de l'État et aux grandes lignes de la feuille de route de la transition traçant la mission du Gouvernement, les Ministères sont chargés de la formulation de la politique sectorielle.



Le Premier Ministre

De plus, la gouvernance devant être renforcée pour tendre vers l'efficacité des actions et des services à la population, il est essentiel de procéder à une revue de l'ensemble des lois et règlements organisant le Ministère, tout en tenant compte du délai imparti à la transition et des perspectives sur les contraintes à moyen et long terme.

À cet effet, le gouvernement doit tenir compte de la crise humanitaire et sécuritaire et de l'urgence de répondre aux besoins de la population dans toutes ses actions.

Ainsi, il appartient au Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) de mettre la rationalisation des initiatives, la relance et le redressement économique ainsi que l'impact social au cœur des décisions envisagées.

Cette feuille de route devra servir de base à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du cadre programmatique du Ministère. En ce sens, outre la mission et les attributions légales assignées au MSPP, vous êtes instruit de mettre en œuvre les actions liées aux axes d'intervention ci-après :

Axe 1. Sécurité publique et nationale

1. Formuler des recommandations détaillées pour renforcer la sécurité des institutions sanitaires ;
2. Mettre en place un dispositif de renforcement institutionnel des établissements sanitaires en matière de sécurité interne ;
3. Contribuer au renforcement du cadre de coopération avec les partenaires nationaux et internationaux ;
4. Veiller au respect des normes de construction sanitaires en renforçant la réglementation en matière de construction et de rénovation des établissements sanitaires, basées sur les normes internationales de sécurité et de santé ;
5. Renforcer la base de données nationale, le système d'alerte national et l'interconnexion des établissements de santé.

Axe 2. Redressement économique, réhabilitation des infrastructures, sécurité alimentaire et sanitaire

1. Mettre en place un programme de prise en charge sanitaire et humanitaire des populations déplacées ;
2. Entreprendre la réhabilitation des infrastructures sanitaires, particulièrement celles affectées par les actes de banditisme ;



Le Premier Ministre

3. S'assurer que, dans les études d'impact de l'insécurité, la santé mentale de la population soit prise en compte pour être insérée dans le plan de réponse sanitaire ;
4. Évaluer et poursuivre les politiques publiques de population ;
5. Prendre des mesures, de concert avec les institutions concernées, en vue de renforcer la gestion pharmacologique sur le territoire national ;
6. Procéder, dans les meilleurs délais, à une revue des effectifs afin de déterminer les ajustements nécessaires en fonction des missions et en raison de la déperdition en ressources humaines durant la récente période.
7. S'assurer de la représentation des jeunes et des femmes dans toute proposition de recrutement.
8. Travailler, de concert avec les institutions concernées, à l'amélioration de l'accès aux services de santé ;
9. Travailler à l'amélioration de la gouvernance des établissements hospitaliers.

Axe 3. Conférence nationale et la question constitutionnelle

Appuyer le Comité de Pilotage de la Conférence Nationale dans sa mission et ses attributions.

Axe 4. État de droit et justice

1. Travailler au renforcement du système d'information sanitaire national unique (SISNU) ;
2. Solliciter un audit administratif et financier des différents organismes autonomes du MSPP et s'assurer de la mise en place et du fonctionnement régulier de leur Conseil d'Administration ;
3. Veiller à l'emploi régulier et conforme à la réglementation des services, matériels et équipements du Ministère.
4. Développer des programmes spécifiques pour la prise en charge et l'assistance des personnes handicapées et à mobilité réduite ;
5. Adresser, conjointement avec les institutions concernées et de manière urgente, les défis de l'accréditation des facultés de médecine.

Axe 5. Élections pour le renouvellement du personnel politique

Apporter, le cas échéant, le soutien du Ministère aux instances concernées pour l'organisation des élections.



Le Premier Ministre

L'action transversale suivante sera également mise en œuvre conjointement avec les autres ministères et organismes publics concernés:

- La promotion et la réalisation du recensement général de la population, de concert avec l'IHSI.

Par ailleurs, en vue d'assurer l'harmonisation et la cohésion de l'action gouvernementale, il appartient au Ministère de décliner les actions susmentionnées selon le cadre programmatique suivant :

- Objectifs ;
- Actions spécifiques ;
- Acteurs et structures concernés ;
- Indicateurs ;
- Moyens de vérification ;
- Échéancier ;
- Résultats attendus ;
- Impacts ;
- Financement/budget.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dr Garry CONILLE